

# Jeu concours

## Testez vos connaissances sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'Échelle



### Question 1

Où sont conservés les blocs sculptés découverts en 1927 par le Docteur Henri MARTIN sur le site du Roc de Sers ? .....

### Question 2

Quelle commune abrite la sépulture de Marcelin LEROY, fondateur des usines du même nom ? .....



### Question 3

Combien de cartes-guides répertorient les sentiers de randonnées de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Échelle ? .....

### Question 4

En 2012, à quelle date aura lieu la Grande Fête Médiévale de Dignac ? .....

### Question 5

Quelle est l'adresse du site Internet de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Échelle ? .....



### Question 6

Dans quelle commune se trouve l'œuvre « Affleurement » de Christophe GONNET ? .....

### Question 7

À quel Syndicat de Pays est rattachée la Communauté de Communes de la Vallée de l'Échelle ? .....

### Question 8

Quel site (privé) de la Communauté de Communes accueillait un pèlerinage le 1<sup>er</sup> dimanche d'août ? .....

### Question 9

Comment s'appelle le jardin qui abrite des œuvres d'art créées par des artistes en résidence, et sur quelle commune se trouve-t-il ? .....



### Question 10

Reliez chaque commune à son église !

BOUËX	SAINT ÉTIENNE
DIGNAC	SAINT AIGNAN
DIRAC	SAINT PIERRE
GARAT	SAINT ÉTIENNE
SERS	SAINT MARTIAL
TORSAC	SAINT PIERRE ES LIENS
VOUZAN	SAINT CYBARD

### Jeu gratuit, sans obligation d'achat

10 bulletins seront tirés au sort parmi les bonnes réponses

Règlement du jeu déposé auprès de la Selarl ALEXANDRE ET ASSOCIES, Huissiers de Justice, 52 Grand'Rue, B.P. 2, 16320 Villebois-Lavalette

Organisé par l'antenne tourisme de la Vallée de l'Échelle

Le bourg - 16410 BOUËX • 05 45 21 91 77

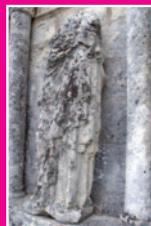
tourisme-ve@pays-horte-tardoire.fr

Office de Tourisme du Pays Horte et Tardoire

www.pays-horte-tardoire.fr

## Question 11

Associez chaque détail d'église à sa commune !



## Question 12

Associez chaque fronton de mairie à sa commune !



## Question 13

Jusqu'à quand a fonctionné la tuilerie Niollet et sur quelle commune est-elle située ?

## Question 14

Quel squelette d'animal datant de 1 000 ans av-JC fut découvert au XX<sup>e</sup> siècle dans la Vallée des Eaux Claires entre Torsac et Dirac ? Où peut-on le voir aujourd'hui ?



## Question 15

Sur quelle commune se trouve ce lavoir ?



## Question 16

Quels sont les quatre cours d'eau qui arrosent le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Échelle ?

## Question 17

À quelle église sont encore accolées ces tombes ?



## Question 18

Dans quel cours d'eau et sur quelle commune se jette l'Échelle ?

## Question 19

À quel sculpteur doit-on le génie de la fontaine de Vouzan ?

## Question 20

Un film a été tourné en 2010 sur la Communauté de Communes. Donnez le titre du film, le nom de la commune et du metteur en scène !

**Prix aux  
10 premiers  
GAGNANTS  
tirés au sort**

**1 lot de consolation  
à chaque joueur !**

**Tous les participants  
sont invités le  
samedi 18 février  
à la salle des fêtes  
de Bouëx**

**15 h : conférence  
sur les « Tuileries de  
la Vallée de l'Échelle »  
avec l'Université de Pays**

**17 h : tirage au sort  
des bulletins gagnants  
et remise des prix**

**Bulletin réponse sur papier libre (photocopie  
du questionnaire acceptée) à renvoyer  
ou déposer jusqu'au 14 février 2012 à :**

Antenne Tourisme de la Vallée de l'Échelle  
Le Bourg 16410 BOUËX

N'oubliez pas de mentionner vos  
Nom - Prénom - Adresse - N° Tél. - Email

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
VALLÉE DE L'ÉCHELLE**  
Le Bourg 16410 BOUËX  
Tél. : 05 45 24 88 36 • Fax : 05 45 23 21 63  
Courriel : ccve@wanadoo.fr  
Site internet : [www.cc-valleedelechelle.fr](http://www.cc-valleedelechelle.fr)

# Au fil de l'Échelle

LE JOURNAL  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Le mot du Président

Lors de la précédente édition de ce journal, nous évoquions le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal. Six mois plus tard, à l'issue de nombreux échanges avec les services de l'État, il semble, s'agissant des Communautés de Communes, que nous nous acheminions vers un projet consensuel.

L'essentiel des modifications apportées aux périmètres actuels devrait être la résultante du travail effectué par les élus, en amont de la loi portant réforme. Cette démarche participative est de nature à faciliter la mise en place et le fonctionnement des entités nouvelles.

En effet, nous n'avons pas vocation à accepter ou fabriquer des cartographies qui ne seraient pas en harmonie avec les bassins de vie mais nous nous devons, à l'intérieur de ces bassins de vie, d'avoir une réflexion qui porte sur un projet de territoire.

C'est dans cet esprit que notre Communauté de Communes, au sein du Syndicat Mixte de l'Angoumois, participe donc à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Nous vous en avons exposé les enjeux et les étapes.

La première phase de l'étude, celle du diagnostic est achevée. Lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 21 novembre 2011, les principaux éléments de l'étude ont été présentés ainsi que la première version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), deuxième étape dans l'élaboration du schéma.

Ce PADD est l'expression du projet politique de développement et d'aménagement pour les dix prochaines années ; il prend en compte une hypothèse de croissance démographique de 14 500 habitants à horizon 2030 et s'articule autour de quatre axes principaux :

- renforcer le rôle moteur de l'Angoumois dans le Département de la Charente et l'espace régional ;
- concilier le développement urbain en préservant la qualité des milieux et des paysages qui constituent la richesse et l'attractivité du territoire angoumois ;
- soutenir le dynamisme économique par une offre d'emplois diversifiés et une qualité d'accueil des entreprises ;
- développer une armature et une offre de logements autour des polarités de l'Angoumois avec pour objectif une réduction de 50 % de la consommation foncière.

La concertation autour de ces axes, qui se déclinent en dix objectifs, va se poursuivre avec tous les partenaires concernés et devrait permettre de retenir une deuxième version à la fin du premier trimestre 2012.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents mais également participer à la concertation (site internet du SMA : [www.scotangoumois.fr](http://www.scotangoumois.fr)).

**Michel ANDRIEUX**

Président de la CdC  
de la Vallée de l'Échelle



Vallée de  
l'Échelle

# Dossier éolien

## La France s'est engagée via le Grenelle de l'Environnement à :

- ✎ diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 ;
- ✎ porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie en 2020 ;
- ✎ améliorer de 20 % son efficacité énergétique dès 2020.

Les Communautés de Communes de la Vallée de l'Échelle (7 communes), de Charente-Boëme-Charraud (7 communes) et d'Horte et Lavalette (commune de Fouquebrune uniquement) se sont associées pour mettre en œuvre localement ces objectifs nationaux. Une des pierres de l'engagement de ces trois intercommunalités en faveur du Grenelle de l'Environnement passe par la mise en place d'une démarche de ZDE (Zone de Développement de l'Éolien).

Suite à une mise en concurrence, le bureau d'études Abies (situé à Villefranche de Lauragais, 31) a été sélectionné pour accompagner les trois intercommunalités dans ce travail.

Cette démarche de ZDE vise à définir un cadre maîtrisé pour le développement de l'éolien sur le territoire des trois intercommunalités.



## 278 MW

éoliens en Poitou-Charentes  
soit 4 % de la puissance totale  
installée en France

## 80,5 MW

dans le département de la  
Charente (6 parcs éoliens) soit  
près de 30 % de la puissance  
régionale.

Une éolienne de

## 2 MW

permet de couvrir la consom-  
mation électrique moyenne de  
2 000 personnes (chauffage  
électrique compris).

## Pourquoi développer les énergies renouvelables ?

Différentes raisons conduisent au développement des énergies renouvelables :

- ✎ les réserves d'énergies fossiles sont limitées ;
- ✎ l'extraction, le transport, le raffinage éventuel et l'utilisation de l'énergie sont à l'origine de nuisances environnementales ;
- ✎ les ressources d'énergies fossiles sont inégalement réparties sur la planète, leur accès entraîne de nombreuses crises ;
- ✎ les énergies fossiles contribuent à l'émission de gaz à effet de serre.

Il est donc important de trouver de nouvelles sources de production d'énergies. Les énergies renouvelables peuvent participer pleinement à cet objectif.

## Pourquoi développer l'énergie éolienne ?

Parmi les différentes sources d'énergies renouvelables (géothermie, biomasse, hydraulique, agrocarburant,...), l'énergie éolienne constitue un moyen performant de production électrique du fait notamment de la qualité du gisement éolien tant en Europe qu'en France, du fait également des expériences acquises depuis de nombreuses années (les premières éoliennes ont été installées en Europe il y a plus de 25 ans).

L'État français a fixé des objectifs forts et ambitieux pour les filières éolienne ou photovoltaïque. L'objectif est d'installer sur le territoire national 25 000 MW d'origine éolienne.

## Pourquoi une ZDE ?

La Région Poitou-Charentes et le département de la Charente se caractérisent par une ressource en vent de qualité. De telles opportunités, accompagnées d'une évolution technologique des machines adaptées au régime local de vent, entraînent une multiplication de projets sur leur territoire, parfois initiés sans cohérence entre eux. Une des volontés de cette ZDE est donc de planifier et organiser le développement de l'éolien sur le territoire.

## Est-ce que ce Schéma a un cadre réglementaire ?

Une démarche de ZDE, validée par un arrêté préfectoral, permet de garantir à un porteur de projet l'obligation d'achat, à tarif fixé par l'État, de l'électricité produite par le parc éolien. Les communes, Communautés de Communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, ... peuvent se lancer dans une démarche de ZDE. Les ZDE doivent dorénavant être en accord avec les zonages favorables définis dans le volet éolien du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).



## Comment se met en place une ZDE ?

La mise en place de la ZDE des trois intercommunalités se déroule en plusieurs étapes :

- **Étape 1** : Diagnostic de territoire permettant de faire ressortir les espaces les plus favorables à l'accueil d'installations éoliennes. Ce diagnostic prend en compte les atouts et enjeux des trois intercommunalités face à ce type d'aménagement (gisement de vent, patrimoine et paysage, biodiversité, servitudes, habitat,...) ;
- **Étape 2** : Mise en place d'un scénario en matière de développement de l'éolien à partir des volontés politiques locales, des remarques issues des phases d'informations du public, des orientations des documents de références (SCOT, Schéma régional, documents d'urbanisme des communes, ...), des recommandations des services de l'État et des partenaires institutionnels ;
- **Étape 3** : Rédaction d'un document présentant la démarche de ZDE et les périmètres de ZDE définitivement retenus ;
- **Étape 4** : Instruction par les services de l'État de la demande de ZDE, consultations des territoires voisins, présentation du projet de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages et le CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) ;
- **Étape 5** : Arrêté préfectoral validant tout ou partie des périmètres de ZDE proposés par les trois Communautés de Communes.

## Quel est le calendrier ?

La Communauté de Communes travaille depuis plusieurs mois sur cette démarche de ZDE. Un scénario est aujourd'hui proposé par les élus et il sera soumis à l'information et à l'avis du public au début du premier trimestre 2012. En fonction des observations formulées et des derniers retours, les conclusions de l'étude seront validées à la fin du premier trimestre 2012.

La demande de ZDE sera ensuite instruite par les services de l'État. L'objectif final est une validation de la démarche par Madame le Préfet à la fin 2012.

Les premières éoliennes pourraient voir le jour sur le territoire à l'horizon 2015-2017 et couvrir, à terme, l'équivalent des besoins des 15 communes du périmètre de l'étude ZDE.

## L'information du public

La volonté des élus est de mettre en place des outils d'information et de communication afin que le public puisse être associé aux choix en matière de développement de l'éolien sur le territoire.

### Deux réunions publiques sont programmées :

- le 18 janvier 2012 à 18h à Torsac (salle des fêtes) ;
- le 18 janvier 2012 à 20h30 à Roullet Saint-Estèphe (salle des fêtes).

Ces réunions seront l'occasion pour les élus de présenter les raisons de leur engagement en faveur de l'éolien, la méthodologie mise en place et les choix faits en matière de développement de cette énergie à savoir les secteurs pressentis, les objectifs de puissance et les modalités d'implantation de ces aménagements.

En 2010, le parc éolien français a produit plus de 9,6 millions de MWh d'électricité :

- soit 1,9 % de notre consommation intérieure d'électricité
- soit l'équivalent de la consommation domestique, chauffage compris, de près de 4 millions de personnes.

Les différentes sources de production électriques et plus particulièrement les renouvelables sont complémentaires.

**77%** de personnes favorables à l'implantation d'éoliennes (source : baromètre ADEME 2009).



# La Prévention des déchets,

## toujours d'actualité

Depuis maintenant trois ans, CALITOM poursuit sa démarche de prévention des déchets. La réduction à la source étant un des moyens parmi les plus pertinents.

Le compostage à domicile des déchets ménagers est une première étape qui a déjà connu un premier succès. Un premier bilan a été réalisé (cf. tableau en encadré), l'objectif fixé (12,5%) a été légèrement dépassé mais nous pouvons encore progresser et notre syndicat s'y emploie, la Communauté de Communes apportera bien sûr son concours.

Communes	Ménages en 2007	Composteur	Bioseaux	Taux de foyers équipés
Bouèx	354	49	42	13.84%
Dignac	534	82	91	15.35%
Dirac	537	98	79	18.24%
Garat	696	103	93	14.80%
Sers	301	55	30	18.29%
Torsac	300	49	46	16.35%
Vouzan	269	24	17	8.92%
<b>Total CDC</b>	<b>2991</b>	<b>460</b>	<b>398</b>	<b>15.38%</b>

En complément et comme suite logique à cette 1<sup>ère</sup> étape vient le **broyage des déchets végétaux**. Le potentiel de ce principe est intéressant. Tout d'abord, il s'agit de **mutualiser un appareil performant** au coût bien trop élevé pour les petites structures. Il permettra de réduire les apports en déchetterie et les transformations induites (manutentions, transports...). Dans tous les cas, les trajets doivent être plus limités.

Dans le même temps, il permet aux collectivités de **réduire leurs déchets végétaux**, de **recupérer les broyats** et de les **utiliser comme paillis** ce qui doit diminuer les arrosages et les utilisations d'engrais et de pesticides. Le particulier pourra faire de même avec trois possibilités : le paillis bien sûr, le compostage et la technique du bois raméal fragmenté (voir encadré).

Plusieurs Communautés de Communes se sont déjà engagées dans cette démarche avec des résultats encourageants. C'est également la volonté de notre Communauté de Communes. Elle doit prochainement investir dans un broyeur utilisable par les communes et pour les particuliers qui le souhaiteront.

L'organisation de cette prestation et les modalités de fonctionnement de cet outil seront définies courant 2012.



### LE BOIS RAMÉAL FRAGMENTÉ ou broyat de jeunes branches

Il s'agit d'apporter au sol de jeunes rameaux de feuillus broyés issus de la taille de haies ou d'élagage. Cette technique permet d'accélérer le processus naturel mis en oeuvre dans les forêts. Elle est très intéressante pour les cultures ornementales ou potagères. Elle va enrichir le sol en humus et améliorer sa structure. Les besoins en eau seront moindres, le désherbage sera limité et les plantes auront une meilleure résistance aux maladies et ravageurs.

### PLUS D'INFOS :

[gerbeaud.com](http://gerbeaud.com),  
[terrevivante.org](http://terrevivante.org),  
[jardiniersdefrance.com](http://jardiniersdefrance.com)